



## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES/ REGLES SPECIFIQUES

### DUT TC

Année universitaire 2017 - 2018

**Important** : les modalités exposées ci-après ne se substituent pas au règlement intérieur de l'IUT Thionville-Yutz. Elles le complètent par diverses dispositions spécifiques au département ....

## 1. Organisation de la formation

Se reporter à la maquette TC DUT 2017-2018

## 2. Contrôle des connaissances

L'évaluation continue consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements, ce qui rend inutile le recours à des sessions terminales d'examen.

Pour toute évaluation, il est demandé aux enseignants de communiquer aux étudiants les critères d'évaluation.

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux horaires identifiés dans l'emploi du temps. Une épreuve de contrôle continu ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement.

La date, l'heure, le lieu de l'épreuve de contrôle continu ou de rattrapage qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doit faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant la date définie pour celle-ci.

Le département TC adoptera de façon expérimentale pour cette année universitaire 2017-2018 deux sessions de rattrapage par semestre pour les étudiants dont les absences sont reconnues comme validées et ce, en vue de faciliter la réussite des étudiants

Des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiant(e)s à statut particulier. Chaque épreuve doit être corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause, avant l'évaluation suivante. Elle fait l'objet d'une correction formelle en cours.

Les modalités de contrôle sont communiquées aux étudiants en début de module par chaque enseignant.

Dans les cas, non prévus dans le règlement, la commission de validation de semestre reste souveraine pour apprécier la situation des étudiants.

Les différents modules, en première et deuxième année, sont regroupés dans 5 Unités d'Enseignement, suivant le découpage paru au B.O. N° 24 du 13.06.2013 compte tenu des adaptations locales.

Les étudiant(e)s bénéficiant d'un régime spécial tenant compte de leur situation de handicap ou de sportif de haut niveau sont toutefois autorisé(e)s à conserver le bénéfice des unités d'enseignement déjà acquises, sans préjudice des modifications de la maquette.

Le stage de première année est d'une durée de 3 semaines. Il fait l'objet d'un compte-rendu écrit.

Le stage de fin de deuxième année, d'une durée de 8 semaines, donne lieu à un rapport de stage écrit et à une soutenance orale.

Les projets tuteurés font eux-aussi l'objet de rapport écrit et soutenance de stage.

Pour le stage et le projet tuteuré les étudiants sont avertis de toutes les spécificités d'évaluation par les directeurs des études et retrouvent les documents écrits sur la plateforme Arche de l'Université de Lorraine.

Sauf cas de force majeure, le non-respect de ces règles, peut entraîner l'annulation de la soutenance et donc, la non attribution du DUT.

### 3. Justification des absences et demandes de rattrapages.

*Se reporter aux dispositions prévues par le règlement intérieur de l'IUT de Thionville-Yutz.*

### 4. Bonus spécifiques

*Les étudiants peuvent bénéficier de deux bonus : bonus étudiant et bonus sport conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'IUT de Thionville-Yutz.*

### 5. Détail des coefficients par semestre

Se reporter à la maquette TC DUT 2017-2018